

**ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
ENVIRONNEMENTALMIDI-PYRENEES
MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014**

AVIS « Le Transfert de Technologie sur l'ensemble du territoire de Midi Pyrénées »

RAPPORTEUR : Pierre REQUIER

Dans ce projet d'avis présenté et adopté en assemblée plénière le 12 novembre 2014, le CESER aborde la question du transfert de technologie ainsi que son importance pour le développement et le dynamisme de l'économie régionale. Par transfert de technologie, le CESER se réfère à la chaîne de valorisation des fruits de la recherche fondamentale et appliquée dans tous les domaines de la connaissance : réelle synapse entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise.

Midi-Pyrénées conserve de nombreux atouts en matière de recherche et de développement comme en témoigne sa forte Dépense Intérieure en Recherche et Développement DIRD qui la place au troisième rang des régions françaises. De plus, la région jouit sur son territoire de la présence de grandes entreprises dans des secteurs porteurs tels que l'aérospatial et l'industrie pharmaceutique. Cependant, son tissu industriel reste essentiellement composé de PME et TPE qui assurent la très grande majorité des emplois en dehors de l'agglomération toulousaine.

Le CESER fait état de plusieurs limites en matière de transfert de technologie. Si les dispositifs et acteurs du transfert de technologie sont nombreux, leur visibilité et lisibilité restent souvent faibles malgré les efforts réalisés par la Région pour harmoniser et coordonner les réseaux de l'innovation. L'activité économique et les entreprises innovantes sont encore essentiellement concentrées sur l'agglomération toulousaine en dépit des certains exemples de réussites industrielles sur le territoire. Ces derniers témoignent des potentialités de développement et d'innovation présentes hors de l'agglomération toulousaine. Par ailleurs, les TPE, PME évoluent trop souvent en dehors des sphères de l'innovation. En effet, la majeure partie des TPE et PME situées hors de l'agglomération toulousaine sont "traditionnelles" et sont souvent peu sensibilisées aux bénéfices que l'innovation pourrait leur apporter ; ceci ne permet pas d'enrayer le déséquilibre territorial régional.

Les enjeux identifiés par le CESER

- Mieux articuler les outils existants et les multiples structures dans un fonctionnement fluide de réseau.
- Mieux mettre en relation les laboratoires de recherche publique avec les entreprises dont TPE et PME.
- Accroître le soutien aux TPE, PME et PMI qui restent le plus éloignées des réseaux de l'innovation.

Les préconisations du CESER

- La désignation d'une des structures existantes (site universitaire, site de recherche finalisée par exemple ou selon les cas d'autres structures territoriales) pour animer, coordonner les réseaux de l'innovation sur le territoire concerné. Dénommées « Plateaux de l'innovation », elles pourraient mettre en réseau les acteurs et clarifier le rôle des diverses structures en place sur le territoire. Cela permettrait également de rendre la politique de site plus performante en lien avec l'économie locale.
- Le renforcement de l'outil web « *innoverenmidipyrenees* », site qui doit être rendu plus opérationnel afin de permettre des campagnes d'information auprès des PME/PMI. Les plateaux de l'innovation pourraient s'appuyer sur cet outil.
- L'approfondissement de l'interconnexion et l'articulation des politiques de l'Etat, de la Région, des autres collectivités locales ainsi que des acteurs privés.
- L'élaboration de « relais territoriaux » dans le prolongement de la politique des Comités Stratégiques de filières. Ces « relais territoriaux » réuniraient pouvoirs publics, chefs d'entreprise, syndicats, enseignants et chercheurs. Ils pourraient être adossés aux plateaux de l'innovation tels que préconisés ci-dessus.
- Le renforcement des liens entre monde de la recherche et de l'entreprise notamment par l'amplification du dispositif national de bourses CIFRE et le développement de la mobilité des étudiants de Masters se destinant à la recherche dans les petites entreprises ainsi que des post-doctorants. Il serait également utile de réfléchir à une évolution du statut des chercheurs et enseignants-chercheurs pour favoriser leur mobilité dans le monde de l'entreprise. Réciproquement, la mobilité du personnel des entreprises vers les laboratoires de recherche doit être encouragée.
- La mise en place d'un travail de valorisation des collaborations entre laboratoires de recherche publics et entreprises. Un effort de communication pourrait être accompli par les laboratoires publics notamment via la création de répertoires de compétences des laboratoires accessibles aux entreprises.
- L'amélioration de l'accès aux financements pour les TPE, PME/PMI.
- Soutenir les PME/PMI dans le domaine de l'intelligence économique ainsi que les inciter à un investissement sincère en la matière.